

Le religieux, qui faisait suivre sa signature de cette allusion à ses nombreux travaux, n'était point un inconnu à l'abbaye; nous savons qu'en particulier Dom Luc d'Achéry avait eu à s'occuper de lui et d'un de ses livres dans un débat historique dont les échos, parvenus jusqu'à nous, nous instruisent sur les préoccupations des érudits du dix-septième siècle.

Il s'agissait de reconnaître pour authentiques, ou de traiter comme légendaires, les circonstances qui avaient déterminé saint Bruno à quitter Paris et à se retirer dans la solitude. Assistant aux obsèques d'un chanoine de Notre-Dame, avait-il réellement entendu le défunt répondre par trois fois à une interrogation qui lui était posée : je suis accusé, je suis jugé, je suis condamné? Dans la revision du bréviaire de Paris, qui se poursuivait dans ce temps-là, plusieurs des commissaires demandaient qu'on retranchât l'anecdote, ils estimaient qu'elle était une pieuse fable, sortie de l'imagination d'un biographe crédule. Le fameux Launoy, qu'on trouve partout où la critique peut exercer ses droits de revision et de suppression, était parmi les plus ardents et il ne devait pas tarder à communiquer au public les résultats et les conclusions de ses recherches (7). Les Chartreux s'émurent, les savants avec eux; on trouvait que pour ne pas vouer aux flammes de l'enfer un de ses anciens membres, le Chapitre repoussait bien légèrement le miracle qui avait décidé d'une des plus authentiques conversions.

(7) La dissertation du D^r Launoy parut sous ce titre : *Joannis Launoyi theologi parisiensis defensa Breviarii romani correctio circa historiam sancti Brunonis sive de verâ causâ secessus sancti Brunonis in Eremum*. Parisiis, 1646. La seconde édition est de Strasbourg : une troisième revue et augmentée, porte la date de 1662.